

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.41PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 3'206'000.-- pour l'installation
d'une conduite d'eau sous-lacustre de Grandson à Yverdon-les-Bains.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le jeudi 18 novembre 2010 à 19h15 en salle de Conférence au SEY. Elle était composée de Messieurs Bexhet Halimi, Guy Angéloz, Jean-Noël Pasteur, Jacques Fivaz, Alain Willommet, Jean-Claude Tétaz, André Perret et du soussigné, désigné rapporteur de la commission. Monsieur Stéphane Balet était excusé.

Pour compléter le préavis et répondre aux questions des commissaires, Monsieur le Municipal Cédric Pillonel et Monsieur Olivier Schmid, responsable du groupe technique au SEY étaient présents.

Cet investissement est important pour la sécurisation de l'alimentation en eau de la ville d'Yverdon-les-Bains. Depuis la station de pompage de Grandson, 2 conduites arrivent jusqu'à son port. Sur ces conduites, sont branchées celle qui vient du puits d'Onnens. La conduite unique d'eau qui alimente la Ville d'Yverdon et qui débute du port de Grandson, est usée. En cas de rupture de celle-ci, l'alimentation de la ville ne serait plus assurée.

Le choix de la variante 1 s'est porté essentiellement sur le fait que le montant de la réalisation était le plus bas et que sa faisabilité posait le moins de problème.

En premier lieu, pour la traversée du lac, cette nouvelle conduite sera montée sur des barges. Une tranchée en V sera creusée (9 mètres de large et 1 mètre de profondeur environ). Ensuite, cette conduite sera remplie d'eau pour lui permettre de couler, et sera arrimée au fond de la fosse, puis recouverte. Elle se retrouvera donc à environ 80 centimètres sous la vase.

Une tranchée de 4,50 mètres sera creusée pour que la conduite, arrivée sur la berge, se trouve sous le niveau du Bey. Ensuite elle remontera et sera branchée sur 2 conduites différentes qui se trouvent aux Prés-du-Lac. Le choix d'une conduite en acier est recommandé pour son diamètre important et son coût inférieur. Une conduite en polyéthylène serait également adaptée, mais la hausse des prix des matières premières, issues du pétrole, augmenterait sensiblement son prix.

L'impact environnemental de cette réalisation a été étudié pour minimiser au maximum les désagréments. Cette zone étant un lieu de vie des oiseaux, la date de réalisation des travaux a été spécialement déterminée pour qu'ils soient le moins perturbés.

Futurs travaux :

Ils seront nécessaires afin de remettre en état l'ancienne conduite pour assurer la redondance.

La station de pompage de Grandson est maintenue en service minimum. En cas de problème avec le puits d'Onnens, elle pourrait être réactivée. La Sagenord, étudie d'autres possibilités d'approvisionnement en eau.

Financement :

Le montant de l'investissement est pris dans le prélèvement au fonds de renouvellement. En complément de ce montant, la totalité du compte de la commune de Montagny, provision lors du litige sur la facturation du prix de l'eau, soit la somme de fr. 186'000.- sera utilisée. Le compte sera soldé.

Les charges annuelles ne comportent que les frais d'entretien.

Conclusion :

Cette conduite est primordiale pour l'alimentation en eau de la ville d'Yverdon-les-Bains, et le choix de la variante 1 est le meilleur tant au niveau du prix que de sa faisabilité. C'est à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que les membres présents de la commission, vous recommande d'accepter les articles 1, 2 et 3 du présent préavis.

Jean-David Chapuis